

Colombie-Britannique et dans la plupart des autres provinces. Alors, au Québec, exigeons la même chose. Que la langue prioritaire soit le français. Il n'y a rien de mal à cela, mais, par contre, il faut que les minorités soient respectées.

Monsieur le président, encore une fois, je remercie mes collègues de m'avoir donné l'occasion de finir mes observations, et je suis convaincu que lorsque le projet de loi sera présenté, nous arriverons enfin à établir au Canada une politique nationale qui reconnaît de façon égale, juste et équitable le français et l'anglais.

[Traduction]

M. le président: Avant de déclarer qu'il est six heures, puis-je donner lecture des questions qui seront débattues à dix heures

Le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—Les pensions—l'opportunité d'une révision fondée sur le coût de la vie; le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis)—La Poste—l'édition canadienne de revues américaines; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La Poste—la fermeture des bureaux de poste le samedi.

Avant de quitter le fauteuil, puis-je dire, qu'en conformité de l'article 15 (4) du Règlement, les mesures d'initiative parlementaire ne seront pas étudiées à cette séance. Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

M. Bell: Monsieur le président, d'autres députés demandent-ils à prendre la parole sur le projet de résolution?

M. le président: J'ai cru voir le député de South Western Nova.

M. Bell: A la réflexion, il décidera peut-être d'attendre la deuxième lecture pour faire ses commentaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Selkirk a, je crois, quelques mots à dire.

M. le président: Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures et je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

M. Schreyer: Monsieur le président, comme le député de Crowfoot, qui a participé au débat cet après-midi, je viens moi aussi de l'Ouest du Canada. Contrairement à lui, je ne

[M. Caouette.]

trouve pas nécessaire de m'opposer à la résolution, et je ne le désire pas non plus. Il est facile d'appuyer la résolution dans son esprit, son intention et son objectif. Je la trouve louable. Je veux simplement ajouter que nous aurions dû faire depuis des années ce qu'on nous demande de faire par cette résolution. Si nous l'avions fait, peut-être les protagonistes du séparatisme n'auraient-ils pas atteint la vogue dont ils jouissent à l'heure actuelle.

En un sens, nous nous illusionnons si nous pensons qu'il y a beaucoup de substance dans la résolution. Pour ma part, j'y discerne quatre caractéristiques. La première assure l'égalité officielle du français et de l'anglais au Parlement, dans le gouvernement du Canada et la fonction publique. On nous prie simplement de confirmer officiellement une chose déjà en vigueur ou qui le devient rapidement. Rien de mal à cela, mais rien de bien concret.

Les deux autres des quatre propositions que renferme, à mes yeux, ce projet de résolution visent la création d'un bureau du commissaire des langues officielles et la nomination d'une sorte de tuteur ou de grand maître des langues officielles. Il est assez difficile de commenter cette proposition avant qu'on ait expliqué en détail les fonctions et les responsabilités dévolues à ce commis de l'État. La quatrième proposition concerne des questions accessoires. Pour le moment il n'y a rien à dire à ce sujet. Il nous faudra attendre plus de détails là-dessus.

Cette mesure visant à solutionner les problèmes de droits linguistiques dans le pays est plutôt vague. Il n'y a rien de concret dans ce projet de résolution. Je me contenterai donc de l'appuyer car son esprit et ses objectifs sont louables.

J'ai médité pendant des années les objectifs exposés dans ce projet de résolution. Depuis 1958, j'ai l'honneur de représenter la population de l'Est du Manitoba ici même, ainsi qu'à l'Assemblée législative de la province. J'ai eu l'occasion, au moins deux fois, de prendre la parole à l'Assemblée législative sur la question des droits linguistiques et des droits des citoyens de langue française au Canada et dans la province. J'aimerais donner lecture d'un ou deux paragraphes de mes propres remarques qui se rapportent directement au sujet, extraits du hainard de l'Assemblée législative du Manitoba en date du 11 mai 1965:

Je suis un Manitobain, mais je me considère d'abord un Canadien. Les députés en cette enceinte doivent sans aucun doute ressentir de l'anxiété devant le désenchantement et le mécontentement qu'éprouvent de nombreux citoyens du pays—et non sans raison, je dois le dire—qui ont dû arriver